

Feuille de renseignements sur la santé et la sécurité

Éducation et Apprentissage de la petite enfance

Temps froid

Information à l'intention des centres de garde d'enfants, des prématernelles et des garderies à domicile autorisés

Pourquoi le temps froid est-il un enjeu important en services de garde d'enfants?

Le Manitoba connaît des conditions météorologiques hivernales extrêmes qui présentent des risques à la santé et à la sécurité des jeunes enfants. Les enfants en bas âge et les jeunes enfants en général perdent la chaleur corporelle plus rapidement que les adultes et peuvent ne pas reconnaître ou communiquer les sensations pénibles liées au froid. En l'absence de précautions adéquates, l'exposition aux températures froides et aux effets du refroidissement éolien peut entraîner des engelures, l'hypothermie et d'autres problèmes de santé liés au froid. Cependant, il est possible de permettre des activités extérieures sécuritaires en temps froid avec les bons vêtements, de la supervision et une évaluation des risques. Les activités extérieures favorisent la santé, le développement et une relation avec l'environnement et constituent un élément important des programmes quotidiens, peu importe la saison.

Rôle des fournisseurs de services de garde d'enfants

- Surveiller les conditions météorologiques quotidiennement et avant de se préparer pour sortir, notamment en vérifiant la température réelle et la température ressentie pendant les mois d'hiver à l'aide de la [page des prévisions météo](#) ou [l'application MétéoCAN](#).
- Exercer le jugement professionnel pour raccourcir, modifier ou annuler les activités en plein air, conformément aux exigences prévues par les articles 10(4) (pour les centres) et 26(2) (pour les garderies à domicile) du Règlement du Manitoba 62/86.
- S'assurer que les enfants portent les vêtements appropriés et qu'ils font l'objet d'une supervision en temps froid.

Activités extérieures en temps froid

- Les règles manitobaines relatives aux services de garde d'enfants exigent que les centres autorisés de garde d'enfants à temps plein (c'est-à-dire en activité plus de 4 heures par jour) prévoient quotidiennement des activités extérieures.
- Conformément au Règlement du Manitoba 62/86, les centres doivent prévoir des activités extérieures, sauf dans l'une ou l'autre des circonstances suivantes :
 - la température est inférieure à -25°C ou le refroidissement éolien atteint -25 ou plus;
 - un parent, un tuteur ou un professionnel de la santé déconseille les activités extérieures;
 - la politique de la division scolaire restreint les activités extérieures;
 - d'autres conditions météorologiques ou environnementales peuvent compromettre la santé, la sécurité ou le bien-être des enfants.

- Des seuils établis par règlement définissent les conditions où les activités extérieures ne sont pas exigées. Lorsque les conditions n'atteignent pas ces seuils, la programmation devrait tenir compte du refroidissement éolien, de la durée ou de l'intensité des activités, de la tolérance des enfants et des symptômes de blessures liées au froid.
- Les activités extérieures devraient se poursuivre en temps froid lorsque les enfants et le personnel y sont bien préparés et que les conditions n'atteignent pas les seuils prévus par règlement.
- Encouragez de l'activité motrice vigoureuse en temps froid pour aider les enfants à se tenir chauds.
- Situez les activités dans des zones protégées du vent ou créez un abri du vent
- à l'aide d'une bâche ou d'autres matériaux.
- Dans les cas où les activités extérieures sont à éviter, nous encourageons de l'activité physique à l'intérieur.

Vêtements d'hiver et protection contre le froid

- Assurez-vous que les enfants sont habillés avec des vêtements d'hiver appropriés au temps qu'il fait, tels qu'un manteau isolé, un pantalon de neige, des bottes de neige, une tuque et des mitaines.
- Il est important que les enfants et le personnel portent plusieurs couches de vêtements. Les enfants en bas âge pourraient avoir besoin d'une couche additionnelle.
- Une protection du visage est recommandée dans des conditions très froides ou venteuses. Assurez-vous que la peau est entièrement recouverte lorsque les conditions présentent un risque d'engelures.
- Si un enfant n'est pas habillé de façon appropriée, il faut modifier les attentes quant aux activités extérieures pour cet enfant-là aux fins de sécurité.
- Lorsque c'est possible de le faire, les programmes de garde d'enfants devraient envisager de mettre à la disposition des enfants des vêtements saisonniers additionnels (par exemple, des mitaines ou des tuques) pour favoriser la participation des enfants aux activités extérieures.

Symptômes des maladies liées au froid.

- Les premiers signes peuvent comprendre des frissons, de la peau pâle ou rougie, un engourdissement de la peau, de la fatigue ou de l'irritabilité.
- Une engelure peut se présenter comme une tache blanchâtre, grisâtre ou jaunâtre de la peau qui est durcie ou engourdie.
- Les symptômes de l'hypothermie peuvent comprendre la confusion, la somnolence et de la difficulté à parler et à bouger.

Répondre aux maladies liées au froid

- Déplacer immédiatement l'enfant dans une zone plus chaude.
- Enlever les vêtements mouillés et les remplacer par des couches de vêtements secs et chauds.
- Réchauffer l'enfant progressivement à l'aide de vêtements ou de couvertures chauds.
- Consulter un professionnel de la santé si les symptômes persistent ou s'aggravent.

Pratiques recommandées

- Élaborer et suivre un plan d'intervention en cas de temps froid, dans le cadre du plan de sécurité amélioré de l'établissement. Consulter la section *Comment élaborer un plan d'intervention en cas de temps froid* ci-dessous pour obtenir des orientations sur l'élaboration de ce plan.
- Parcourir les procédures de sécurité hivernale avec les membres du personnel avant et pendant l'hiver.
- Communiquer clairement les attentes relatives au temps froid et les exigences vestimentaires aux familles.
- Réévaluer les conditions au cours de la journée et modifier les programmes au besoin.

Comment créer un plan d'intervention en cas de temps froid

Un plan d'intervention en cas de temps froid permet aux programmes de se préparer aux conditions hivernales et d'adopter une réponse cohérente lorsque les températures froides peuvent présenter un risque pour la santé et la sécurité des enfants. Les plans peuvent être concis et devraient être intégrés au plan de sécurité amélioré de l'établissement. En voici quelques éléments clés :

1. Quand le plan s'applique

- S'applique pendant les périodes où la température est froide, notamment en cas de froid extrême ou de refroidissement éolien important.
- Détermine les personnes responsables de surveiller les conditions météorologiques et de prendre des décisions quant aux activités extérieures.

2. Mesures de prévention

- Surveiller les prévisions météorologiques quotidiennes, y compris la température et le refroidissement éolien.
- Prévoir de la flexibilité dans les activités extérieures pour vous permettre de les raccourcir, de les modifier ou de les déplacer vers l'intérieur au besoin.
- Encourager le port de vêtements d'hiver appropriés et prévoir des mesures pour aider les enfants ayant besoin d'un soutien additionnel.

3. Rôles et responsabilités du personnel

- Désigner une personne pour surveiller les enfants afin de repérer les signes de maladie liée au froid.
Clarifier les responsabilités en matière de modification des programmes ou de supervision des activités extérieures.
- S'assurer que les membres du personnel comprennent les pratiques de sécurité et les procédures d'intervention relatives aux activités extérieures.

4. Interventions en cas d'exposition au froid ou de blessures liées au froid

- S'assurer que les membres du personnel connaissent les premiers signes des maladies liées au froid, notamment les engelures et l'hypothermie.
- Suivre les procédures établies pour ramener les enfants à l'intérieur et les réchauffer de façon sécuritaire.
- Déterminer les situations où des soins médicaux s'imposent.

5. Communication avec les familles

- Communiquer les attentes en matière de vêtements d'hiver et d'activités extérieures aux familles.
- Communiquer la façon dont les décisions seront prises relativement aux activités extérieures en cas de conditions météorologiques froides.

6. Révision et amélioration

- Revoir les pratiques à la suite de périodes d'extrême froid ou de situations liées aux conditions météorologiques.
- Réviser le plan au besoin et transmettre les changements au personnel et aux familles.

Pour plus de renseignements :

- [La santé en hiver](#) (gouvernement du Manitoba)
- [Le temps froid et votre santé](#) (gouvernement du Manitoba)
- [Manitoba – Prévisions et conditions par endroits](#) (gouvernement du Canada)
- [ECO - Infographie sur les activités extérieures](#) (en anglais)